

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ANDEOL DE VALS

*Séance du 5 juin 2026 à 18 H*

**Étaient présents :** Virginie Boyer, Yann Dubuis, Elise Frémondrière, Emilie Hallauer, Marie Koest, Juliette Laffont, Jean Lefebvre, Myriam Llorach, David Marijon, Alain Martaresche, Gilles Montagnon, Séverine Moyère, Guillaume Petizon.

**Représenté :** Mme MARTIN Dorine donne pouvoir à M. LEFEBVRE Jean et M. JOLY Sylvain donne pouvoir à Mme LLORACH Myriam

**Était excusés :** Mme MARTIN Dorine et M. JOLY Sylvain.

**Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2026 : approuvé par l'ensemble du conseil.**

Dossiers soumis à délibération :

### **1 – Election des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 au scrutin majoritaire (-1000 hab.)**

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité 3 titulaires et 3 suppléants, vu l'arrêté préfectoral du 22/05/2026.

Les titulaires sont : LEFEBVRE Jean, MARIJON David et BOYER Virginie

Les suppléants sont : MONTAGNON Gilles, HALLAEUR Emilie et KOEST Marie.

### **2 – Désignation des membres à la commission sociale, Axe aide sociale aux personnes**

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné les membres de l'action sociale qui sont soumis à une totale discrétion ils devront signer un engagement de confidentialité.

Les élus délégués sont : LEFEBVRE Jean et LAFFONT Juliette,

Les membres sont BOYER Virginie, HALLINGER Valérie, LAFFONT Juliette, LEFEBVRE Jean, LLORACH Myriam, MARIJON David, MOYERE Séverine, POITEVIN Mireille, SAPARAT Noémie et VALERY Blandine.

### **3 – Mise en conformité des captages de La Borie / Le Nogier et Le Bénéfice : délimitation des périmètres de protection**

Le conseil municipal à l'unanimité déclare avoir pris connaissance des rapports géologiques réalisés pour ces captages, les servitudes, les prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protections situés sur le territoire de la commune.

### **4 – Participation au Fonds Unique Logement FUL 2026**

Le conseil municipal a l'unanimité décide de contribuer au FUL pour l'année 2026 sur la base de 0,45 € par habitant, soit 242,10 €.

### **5 – Révision des loyers 2026**

Le Conseil municipal par 13 voix pour et 2 abstentions a approuvé les tarifs des logements communaux qui seront réévaluer au 1<sup>er</sup> juillet 2026 de 0,79 € (suivant le barème du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 de l'indice de référence des loyers)

### **6 – Adhésion aux réseaux national des fermes publiques (RNFP)**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion aux réseaux national des fermes publiques pour la somme de 200 €. Le choix d'appartenir à ce réseau nous permettra de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivie d'actions.

### **7 – Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de nommé Jean Lefebvre comme délégué auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

**Questions diverses :**

- Inauguration du parking paysagé le vendredi 19 juin ;
- Signature de la charte de l' élu local.